

English version below

Le mécanisme onusien pour la prévention de la torture conclut sa deuxième visite au Sénégal

GENÈVE (24 mai 2019) — Le Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (SPT) a terminé sa deuxième visite au Sénégal, qui a eu lieu du 5 au 16 mai 2019. La [première visite](#) du Sous-Comité avait eu lieu en 2012.

« Nous sommes venus au Sénégal pour nous rendre compte de la mise en œuvre des recommandations que nous avons formulées dans nos deux précédents rapports », a indiqué M. Gnambi Garba Kodjo, le chef de la délégation de six membres.

Le rapport qui avait été établi au terme de la visite en 2012 par le Sous-Comité à l'intention de l'Observateur national des lieux de privation de liberté est [disponible en ligne](#) ; le rapport à l'État partie datant également de 2012 est, quant à lui, toujours confidentiel. Le Sous-Comité encourage le Sénégal à rendre public ce rapport établi en 2012, ainsi que le rapport qui sera soumis après cette deuxième visite.

Après avoir ratifié, en 2006, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Sénégal a créé son mécanisme national de prévention, l'Observateur national des lieux de privation de liberté (ONLPL), en 2009. L'Observatoire fonctionne depuis 2011. « Nous nous félicitons de notre coopération avec l'Observateur et du travail que nous avons accompli ensemble. Outre de fructueuses réunions de travail, nous avons visité trois lieux de privation de liberté avec les équipes de l'ONLPL, ce qui nous a permis de constater les progrès réalisés depuis 2012 », a souligné M. Kodjo.

« Nous encourageons le Sénégal à accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées lors de notre précédente visite, à augmenter les ressources allouées à l'ONLPL et à renforcer l'indépendance de cet organisme afin de lui permettre de consolider son travail de protection des droits des personnes privées de liberté dans le pays », a ajouté le chef de la délégation du Sous-Comité.

Au cours de sa visite, la délégation a rencontré des représentants des autorités gouvernementales, du Parlement, du ministère public, de l'Ordre des avocats, de la société civile et des Nations Unies. Elle a visité des établissements pénitentiaires, des commissariats de police, des postes de gendarmerie et des établissements psychiatriques. De plus, la délégation a visité des *daaras*.

La délégation du Sous-Comité pour la prévention de la torture était composée des membres suivants : M. Gnambi Garba KODJO, chef de délégation (Togo) ; Mme Patricia ARIAS (Chili) ; Mme Carmen COMAS-MATA MIRA (Espagne) ; M. Abdallah OUNNIR (Maroc) ; Mme Catherine PAULET (France) ; et M. Haimoud RAMDAN (Mauritanie).

FIN

Pour toutes leurs demandes, les médias voudront bien prendre contact avec Mme Julia Grønnevet, +41 (0) 22 917 9310 / jgronnevet@ohchr.org

Contexte : Le [Sous-Comité pour la prévention de la torture](#) (SPT) est chargé de contrôler l'application du [Protocole facultatif \(OPCAT\)](#) se rapportant à la [Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#). Le Protocole facultatif a été ratifié par 89 États à ce jour. Le Comité est composé de 25 experts indépendants de différentes régions du monde, spécialisés dans le domaine des droits de l'homme. Ces experts exercent leurs fonctions à titre personnel et non en tant que représentants des États Parties. Le travail du Sous-Comité est guidé par les principes de confidentialité, de coopération, d'impartialité, de non-sélectivité, d'universalité et d'objectivité. Le Sous-Comité a mandat de visiter les États Parties : durant ses visites, il est autorisé à se rendre dans tout lieu où se trouvent des personnes privées de liberté.

Apprenez-en plus avec nos vidéos sur le système des [organes de traités](#) et le [Sous-Comité pour la prévention de la torture](#)!

Suivez le Bureau des droits de l'homme sur les réseaux sociaux ! Nous sommes sur Twitter [@UNHumanRights](#), Facebook [@unitednationshumanrights](#) et Instagram [@unitednationshumanrights](#)

UN mechanism for torture prevention has concluded second visit to Senegal

GENEVA (24 May 2019) — The United Nations Subcommittee on the Prevention of Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment has completed its second visit to Senegal, which took place from 5 to 16 May 2019. The first visit took place in 2012.

"We came to Senegal to assess the implementation of the recommendations we made in our two previous reports," said Gnambi Garba Kodjo, the head of the six-member delegation. The Subcommittee's report to Senegal's national mechanism for the prevention of torture is [available on-line](#); its report to the State Party remains confidential. The Subcommittee encourages Senegal to make the 2012 report public, along with the forthcoming report.

After ratifying the Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment in 2006, Senegal established a National Preventive Mechanism, the National Observer of the Places of Deprivation of Liberty (ONLPL) in 2009, which has been operating since 2011.

"We are pleased with the cooperation we had with the Observer and the work we did together. We had fruitful working meetings and we also jointly visited three places of deprivation of liberty with its teams, which allowed us to acknowledge the progress made since 2012," Kodjo said. "We encourage Senegal to accelerate the implementation of the recommendations made during the previous visit, and that the State party increase the resources allocated to the ONLPL and strengthen its independence to enable it to consolidate its work to protect the rights of persons deprived of their liberty in the country," he added.

During the visit, the delegation met with representatives of the Government, the Parliament, the Public Prosecutor's Office, the Bar Association, civil society actors and the United Nations. The delegation visited prisons, police stations, *gendarmerie* stations and psychiatric institutions. In addition, the delegation visited *daaras*.

The delegation was composed of the following members: Mr. Gnambi Garba KODJO, Head of Delegation (Togo), Ms. Patricia ARIAS (Chile), Ms. Carmen COMAS-MATA MIRA (Spain), Mr. Abdallah OUNNIR (Morocco), Ms. Catherine PAULET (France), and Mr. Haimoud RAMDAN (Mauritania).

ENDS

For media inquiries, please contact Ms. Julia Grønnevet, +41 (0) 22 917 9310 jgronnevet@ohchr.org.

Background

The Subcommittee on Prevention of Torture monitors States parties' adherence to the [Optional Protocol \(OPCAT\)](#) to the [Convention Against Torture](#), which to date has 89 States parties. The Subcommittee is made up of 25 members who are independent human rights experts drawn from around the world, who serve in their personal capacity and not as representatives of States parties. The Subcommittee

has a mandate to undertake visits to States parties, during the course of which it may visit any place where persons may be deprived of their liberty.

Learn more with our videos on the [Treaty Body system](#) and on the [Subcommittee on the Prevention of Torture](#)!

Follow the UN human rights office on social media! We are on Twitter [@UNHumanRights](#), Facebook [@unitednationshumanrights](#) and Instagram [@unitednationshumanrights](#)